

# DECISION DU PRESIDENT Acte N° 202434

**Objet : Achat de fournitures de bureau.** Devis n° 097317

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

# **DECIDE:**

### Article 1:

D'acheter des fournitures de bureau et d'accepter le devis de BUREAU 02 - 02400 Château-Thierry - selon le devis retenu au montant total **de 238,97 € HT soit 286,76 € TTC.** 

#### Article 2:

D'autoriser le Président à signer le devis d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

#### Article 3:

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

## Article 4:

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 25 mars 2024

Le Président.

**Hugues DAZARD** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 002-250202371-20240325-202434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024 Publication : 29/03/2024

Certifié par le Président